



REPUBLIQUE FRANCAISE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil Spécial n°53 du 14 juin 2016**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

# **SOMMAIRE**

## **Spécial n°53 du 14 juin 2016**

### **DIRMnamo**

- Arrêté n°21/2016 portant nomination d'un pilote maritime à la station de pilotage de la Loire.

Direction Interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique- Manche Ouest



## PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

### ARRETE N°21/2016

portant nomination d'un pilote maritime à la station de pilotage de la Loire

#### LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code des transports ;
- VU le décret du 14 décembre 1929 modifié, portant règlement général du pilotage ;
- VU le décret n°69-515 du 19 mai 1969 modifié, relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes ;
- VU le décret n°82-635 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié, portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 avril 1991 modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique aux fonctions de pilote et de capitaine pilote ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 2015 nommant M. Patrick SANLAVILLE, chargé de l'intérim de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 03/2011 du 5 janvier 2011 modifié, portant règlement local de la station de pilotage de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 64/2015 du 12 octobre 2015 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote maritime à la station de pilotage de la Loire ;

- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2016/SGAR/DIRM/n°157 du 13 mai 2016 portant délégation de signature à M. Patrick SANLAVILLE, chargé de l'intérim de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°19/2016 du 2 juin 2016 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la Loire-Atlantique en date du 23 mars 2016 portant désignation des membres du jury du concours de pilotage ouvert le 20 mai 2016 à la station de pilotage de la Loire ;
- VU le procès verbal du jury du concours de recrutement d'un pilote à la station de pilotage de la Loire du 30 mai 2016 ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer-délégué à la mer et au littoral de Loire-Atlantique,

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

A l'issue du concours de recrutement à la station de pilotage de la Loire, qui s'est déroulé du 20 mai au 27 mai 2016, est nommé pilote maritime de la station de pilotage de la Loire :

**Monsieur CLAEYSSSENS Louis Pascal**  
né le 16/09/1984 à Paimpol (Côtes-d'Armor)  
marin identifié à Saint-Malo sous le numéro 20024591

### ARTICLE 2 :

La nomination de Monsieur CLAEYSSSENS Louis Pascal en qualité de pilote maritime de la station de pilotage de la Loire prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### ARTICLE 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 14 juin 2016

Pour le préfet et par délégation,



L'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes  
**Bruno ROUMEGOU**  
Directeur adjoint délégué de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Copies :

- Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (direction des services de transport, sous-direction des ports et du transport fluvial, bureau de l'organisation et de la réglementation portuaires)
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (division gens de mer-enseignement maritime ; secrétariat, chef UAOSM)
- Direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral de Loire-Atlantique
- Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de Vendée
- Station de pilotage de la Loire
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

